

ID: 090-249000241-20250925-2025 06 17-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 septembre à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents: Mesdames et Messieurs Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Daniel FRÉRY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Christian RAYOT, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE membres titulaires.

Étaient excusés: Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Thomas BIETRY, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Patrice DUMORTIER, Vincent FREARD, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Jacques ALEXANDRE à Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Chantal CHAVANNE à Gilles PERRIN et Emmanuelle PALMA GERARD à Robert NATALE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 9 septembre 2025 Le 15 septembre 2025		En exercice	50
	-	Présents	31
	ANCES EL TOMUJ	Votants	35

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean RACINE est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2025-06-17 Service gestion des déchets - ramassage occasionnel des ordures ménagères Rapporteur : Bernard CERF



Plusieurs demandes ont été faites au service de gestion des déchets de la Communauté de communes du Sud Territoire, par des collectivités ou des associations, afin de mettre à disposition des bacs bleus et de les collecter à l'issue de manifestations ou autres évènements.

Pour répondre à ces besoins et compte tenu de la nouvelle organisation du service, il convient de fixer un tarif pour permettre à la collectivité de facturer cette prestation aux intéressés.

## La facturation s'établira comme suit :

- Forfait de 50 € (compensation de la part fixe, quel que soit le nombre de bacs demandés)
- Coût de la présentation X nombre de bacs mis en place (tarif en vigueur)

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver la décision de facturation du ramassage exceptionnel
- D'autoriser le Président à signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à cette prise de décision.

